



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements psychiatriques

Question écrite n° 91727

Texte de la question

Mme Claude Darciaux interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur la politique de santé mentale menée par le Gouvernement. Les organisations représentatives des psychiatres publics ont tenu, le 28 septembre 2010, à exprimer leur inquiétude vis-à-vis de la situation actuelle de la profession. À cette occasion, elles ont dénoncé la remise en cause de la prise en compte des spécificités de psychiatrie lors de l'application de la loi Hôpital, patients, santé et territoires, contrairement aux engagements pris par le ministère, et les effets de la réforme de la loi de 1990 qui privilégie une approche sécuritaire de la politique de santé mentale au détriment de la préoccupation de prévention et d'organisation des soins. Aussi, lui demande-t-elle de porter à sa connaissance les dispositions qu'elle entend adopter en vue de répondre aux préoccupations des psychiatres publics et de lui préciser les intentions du Gouvernement en matière de rétablissement de la référence au secteur psychiatrique.

Données clés

Auteur : [Mme Claude Darciaux](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91727

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 octobre 2010, page 11574

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)